



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 avril 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Sous-Comité juridique

### Cinquantième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2011

Point 4 de l'ordre du jour

### État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

## Projet de rapport du Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

1. À la 820<sup>e</sup> séance, le 28 mars 2011, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique).

2. Le Groupe de travail a tenu [...] séances, du [...] au [...] 2011. À la séance d'ouverture du Groupe de travail, le 28 mars, le Président a rappelé le mandat du Groupe de travail consistant à examiner, en 2011, les thèmes et questions spécifiques liés à l'état, à l'application et/ou à la mise en œuvre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/942, annexe I, par. 6).

3. Le Président a également rappelé qu'il avait été convenu, durant la quarante-neuvième session du Sous-Comité, que les débats au sein du Groupe de travail devraient se poursuivre et inclure notamment les questions relatives à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes et qu'ils devraient tenir compte des besoins réels des États menant des activités spatiales eu égard aux dispositions des traités pertinents des Nations Unies (A/AC.105/942, annexe I, par. 4).

4. Le Président a en outre rappelé que le Sous-Comité était convenu, à sa quarante-neuvième session, qu'il examinerait au cours de la présente session la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail (A/AC.105/942, par. 40).



5. Le Président avait établi un questionnaire (A/AC.105/C.2/2011/CRP.12), dans le but de lancer et de promouvoir le débat, dans le cadre du mandat du Groupe de travail, sur les questions liées à l'état et à l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

6. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction ce questionnaire, qui constituait une bonne base de discussion, du fait qu'il était centré sur des questions essentielles revêtant une importance pratique et contribuait à organiser et à rationaliser les travaux du Groupe.

7. Le Groupe de travail est convenu que les États membres du Comité devraient être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire élaboré par le Président. Le questionnaire sera affiché sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et les réponses reçues par ce dernier seront publiées dans un document de séance. Le Groupe de travail est également convenu que les questions présentées dans ce questionnaire n'étaient pas exhaustives et qu'elles ne devaient pas limiter ses débats pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité.

8. Quelques délégations ont réaffirmé que le Groupe de travail devrait adopter une approche plutôt pratique que théorique dans l'examen des dispositions des traités.

9. Quelques délégations ont rappelé la validité de la déclaration conjointe sur les avantages de l'adhésion de certains États parties à l'Accord sur la Lune (A/AC.105/C.2/L.272, annexe) comme contribution utile pour un examen plus approfondi.

10. Le point de vue a été exprimé qu'un examen conceptuel de l'Accord sur la Lune serait utile pour se pencher sur des questions particulières liées à l'exploitation des ressources naturelles sur la Lune.

11. Le point de vue a été exprimé que la notion de "faute" ne pouvait pas s'appliquer dans le cas du non-respect par un État d'un instrument facultatif adopté par l'Assemblée générale, comme par exemple des principes directeurs, car ces instruments ne lient pas juridiquement les États et ne revêtent pas le caractère d'obligation, ni de recommandation.

12. Le point de vue a été exprimé que l'analyse de la question du transfert de propriété des objets dans l'espace était extrêmement importante et qu'elle devait être étudiée de manière approfondie, compte tenu des cas actuels parfois complexes de transfert de propriété des satellites en orbite dans l'espace, par exemple le transfert entre des États ayant procédé conjointement au lancement ou le transfert entre des États qui ne sont pas les États de lancement.

13. Le Groupe de travail a recommandé que le Sous-Comité, à sa cinquante et unième session, en 2012, le convoque à nouveau et examine la nécessité de proroger son mandat au-delà de cette session.